



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service eau-environnement
Cellule milieux aquatiques et pêche**

Affaire suivie par : CA. GARCIA
Tél. : 04 50 33 77 67
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

**Monsieur le Maire de MONTRIOND
Mairie
15 Vieille route
74110 MONTRIOND**

Annecy, le 04 janvier 2024

**Objet : arrêté préfectoral de mise à l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale du projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la Dranse de Montriond (soumis à autorisation environnementale)
Commune : MONTRIOND**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, accompagnées du dossier de l'affaire, deux copies de l'arrêté préfectoral n° DDT-2024-0004 du 03 janvier 2024 par lequel est prescrite l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale du projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la Dranse de Montriond, dans la commune de MONTRIOND.

Cette enquête est effectuée en application des articles du code de l'environnement relatifs aux dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation. J'appelle votre attention sur les modalités de la procédure mentionnée dans l'arrêté, notamment en ce qui concerne la publicité préalable à l'ouverture de l'enquête et le dépôt du dossier en Mairie de MONTRIOND.

L'avis d'enquête que je vous transmets, ci-joint en 4 exemplaires, doit être affiché en Mairie **QUINZE jours au moins avant l'ouverture de l'enquête**, sur les différents panneaux d'affichage de la commune et éventuellement par tous autres procédés en usage dans la commune. Il devra rester affiché pendant toute la durée de l'enquête.
L'accomplissement de cette formalité doit être certifié par vos soins et le certificat doit être joint au dossier soumis à l'enquête.

Il est très souhaitable que l'ensemble de vos administrés ait connaissance de l'ouverture de l'enquête.

L'avis est également inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins de la direction départementale des territoires (service eau-environnement) et aux frais du pétitionnaire.

Dès parution, les journaux sont à joindre au dossier mis à la consultation du public.

Les observations du public peuvent être directement portées sur le registre par les intéressés eux-mêmes, adressées par écrit au commissaire-enquêteur ou transmises par voie électronique aux adresses suivantes :

enquete-publique-5099@registre-dematerialise.fr
<https://www.registre-dematerialise.fr/5099>

15 rue Henry-Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : ddt@haute-savoie.gouv.fr

W:\Environnement\Eau\01_Travaux\Communes\Montriond\AUE_centrale_hydroélectrique_Ardent\03-enquete_publique\COMMUNE\LET_mairie_transmission_dossier_enquete.odt

Monsieur le commissaire-enquêteur siégera en personne en Mairie de MONTRIOND les :

Dates permanence	Heures permanence
Lundi 29 janvier 2024 Mercredi 07 février 2024 Vendredi 01 mars 2024	13h30 à 17h00 13h30 à 17h00 13h30 à 17h00

Après expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur et transmis sans délai à la DDT avec le dossier d'enquête et les différentes pièces attestant de l'accomplissement de toutes les formalités prescrites.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le directeur départemental des territoires
La cheffe de cellule des milieux aquatiques et pêche

P/O



Charles-André GARCIA

Copie à : Monsieur le commissaire-enquêteur